

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	51
Absents :	20	- dont POUR :	51
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme JEAN Amélie	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. RIVET Jean-Philippe
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. KITAEFF Richard	M. ROUSSET André
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
Mme CRESP Delphine	Mme MARIANI-RENOUX Séverine	M. SILVESTRE Claude
M. DECHER Martine	M. MASSIP Frédéric	M. SINTES Patrick
M. DERRIVE Eric	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. MOUNIER Christian	M. VOURET Eric
Mme FAURE Cécile	Mme NALLET Christine	
M. GERAULT Jean-Pierre	M. NOUVEAU Michel	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

**Absents excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
Mme PONTET Annie

**Absents non-excusés :**

M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme PIERI Julia

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt	2025/ ....
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 3 juillet 2025	

N° 2025-131	<b>EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b> – Approbation du protocole d’accord transactionnel relatif au poste de refoulement du Grenouillet
-------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code civil et notamment l’article 2044 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-088 en date du 28 mars 2024 relative à l’approbation d’une convention tripartite portant sur le financement d’études préalables ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 19 juin 2025.*

La communauté d’agglomération a signé un marché public (20EATX13 lot 1) le 14 octobre 2020 avec le groupement Saur/Gasnault pour des travaux de remplacement du dégrilleur du Grenouillet et du déplacement du poste de refoulement des Iscles pour un montant de 731 694.59 € HT (sur un montant total d’opération de 1 161 574.59 € HT hors maîtrise d’œuvre). Ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d’œuvre du bureau d’études Eysseric environnement.

Suite à la réception de l’ouvrage en date du 10 janvier 2022, plusieurs dysfonctionnements sont apparus notamment dus à la présence trop importante de sulfure d’hydrogène (H2S) dans le poste de refoulement. Cette substance chimique, lors des fortes températures estivales, empêche le gestionnaire du réseau (Suez) d’exploiter correctement l’ouvrage. Les désagréments liés à l’H2S sont de plusieurs natures, notamment l’inhalation et l’usure précoce du matériel.

Plusieurs échanges de courriers constatant les désordres ont abouti à la validation par délibération n°2024-088 en date du 28 mars 2024 d’une convention tripartite portant sur le financement d’études préalables dans le cadre d’une démarche de résolution amiable du conflit avec la maîtrise d’œuvre et le groupement d’entreprises.

Après ces études, plusieurs réunions sont intervenues afin de déterminer des solutions techniques, financières et juridiques et ainsi aboutir à la rédaction d’un protocole d’accord transactionnel. Ce protocole, conformément à la loi traduit des concessions réciproques.

Le montant des travaux est arrêté à 269 737.28 € HT réparti de la façon suivante :

- 134 868.64 € HT pour LMV ;
- 67 434.32 € HT pour la maîtrise d’œuvre ;
- 67 434.32 € HT pour le groupement Saur/Gasnault.

Les travaux porteront principalement sur :

- L’accompagnement de la chute d’eau (général du H2S à l’entrée) par la mise en place de caisson et de chanfrein en béton ;
- La mise en place d’un mortier en aluminat de béton dans le poste ;
- Renforcement des aspirations d’air.

Il est proposé au conseil communautaire de valider un protocole d’accord portant sur les montants ci-dessus évoqués.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le protocole d’accord conventionnel relatif au poste de refoulement du Grenouillet sur la commune de Cavaillon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole d’accord transactionnel ainsi que tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Julia PIERI



Cavaillon, le 7 juillet 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



